



Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive des Échecs Notice d'information (joueur, médecin)

« Un certificat médical pour pratiquer les Échecs ??? »

1- Pourquoi cette mesure ?

Pour être en accord avec la législation du Ministère des Sports qui encadre les fédérations sportives. Les Échecs sont considérés officiellement comme un sport depuis l'année 2000. À l'occasion de la modification de la réglementation en 2017, notre Fédération a été rappelée à l'ordre sur ce point manquant dans le dispositif de la prise de licence.

2- Est-ce une mesure justifiée ?

Il faut savoir qu'une partie d'Échecs en compétition va se traduire au niveau physiologique par une augmentation de la fréquence cardiaque et de la tension artérielle. Cela s'explique plus par le stress engagé que par l'effort cognitif lui-même. Ainsi les variations sont plus fortes lors des moments de jeu qui suscitent des émotions fortes : zeitnot, mais aussi prise de conscience d'une erreur de l'adversaire. Les médecins du sport connaissent ce phénomène lié davantage à l'impact du stress aigu de la compétition qu'à la sollicitation musculaire ; par exemple sur une course de Formule 1, la fréquence cardiaque maximale est atteinte avant le départ et non pendant la course. Cette augmentation de fréquence cardiaque peut représenter un risque pour des personnes qui ont une vulnérabilité particulière au niveau cardiologique (troubles du rythme cardiaque, athérosclérose massive en particulier)

3- Que doit faire le médecin qui est chargé de rédiger le certificat ?

Il n'y a pas de conduite à tenir spécifique, car il s'agit d'un risque faible. Le recueil des antécédents à l'interrogatoire est primordial :

- Antécédents familiaux de mort subite, de troubles du rythme cardiaque
- Antécédents personnels de problème cardiaque (malaise grave, infarctus, athérosclérose connue, HTA connue)

La réalisation d'un ECG ou d'un bilan cardiologique est laissé à l'appréciation du médecin, mais il est recommandé par le Club des Cardiologues du Sport (CCS) de faire réaliser un bilan cardiologique dans les cas suivants :

- ATCD familial de mort subite ou trouble du rythme
- ATCD cardiologiques / facteurs de risque chez un homme de plus de 50 ans
- ATCD cardiologiques / facteurs de risque chez une femme de plus de 60 ans

Ces recommandations étant celles recommandées en population générale.

Il faut noter qu'il n'existe pas de contre-indication formelle à la pratique des échecs en compétition (en dehors des maladies contagieuses ou tuberculeuses comme cela est le cas pour les activités en collectivité) ; cependant la délivrance du certificat médical s'inscrit dans une politique globale de prévention et de dépistage sur la santé en accord avec la législation du sport.



Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive des Échecs Notice d'information (joueur, médecin)

4- Peut-on accepter un certificat médical délivré pour un autre sport ?

Un certificat médical délivré dans la même année sportive pour un autre sport peut aussi être utilisé pour la pratique des échecs, puisqu'il s'agit d'un sport à niveau de risque faible. À ce moment-là, le club d'échecs doit obtenir une copie de ce certificat (et pas seulement la licence de l'autre sport). Le certificat doit mentionner l'activité sportive autorisée **avec une mention sur la possibilité de la pratique de la compétition**. Cependant, ce certificat pour un autre sport ne peut être utilisé que pour l'année en cours. Pour l'année suivante, il sera demandé un nouveau certificat médical pour les échecs.

5- Doit-on récupérer un certificat médical à chaque saison ?

La législation a été modifiée pour les sports à faible risque : le certificat médical est nécessaire seulement tous les trois ans. La première année tous les joueurs doivent présenter un certificat médical. L'année suivante un Questionnaire de Santé (QS) rempli par le joueur ou son représentant légal est suffisant. C'est aux clubs de vérifier que le joueur a bien un certificat médical de moins de trois ans.

Si le certificat médical initial était délivré pour un autre sport, il ne sera pas possible d'avoir recours à la procédure simplifiée du Questionnaire de Santé l'année suivante et un nouveau certificat médical sera demandé.

6- A quoi ressemblera le certificat ?

Voir le modèle ci-dessous.

✂-----

CERTIFICAT MEDICAL de NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE DES ECHECS

Je soussigné(e) Dr _____ certifie avoir examiné ce jour

_____ né(e) le ____ / ____ / _____

Il/Elle ne présente pas de contre-indication à la pratique sportive des Échecs, y compris en compétition. Certificat médical établi sur l'honneur et remis à l'intéressé(e) pour faire valoir ce que de droit.

A _____ , fait le ____ / ____ / _____

signature et cachet du Médecin